

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 19 octobre 2023

CA 2023 - 32 : Approbation du procès-verbal du 23 juin 2023

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni le vendredi 19 octobre 2023, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN

Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU

Mme Sylvie HONNEUR-BÛCHER

M. Marc GUERRINI

M. Didier GARNIER

M. Olivier HOUDY

M. François BELHOMME

Mme Karine DORANGE

M. Alain BELLAMY

M. Bertrand MASSOT

Membre(s) excusé(s) :

M. Francis PECQUENARD

Mme Elisabeth FROMONT

M. Stéphane LEMOINE

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY

M. Pierre SANIER

M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle, et les membres de la CATSIS ; Lieutenant Didier FAYEMENDY ; Capitaine Cédric ROBERGE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Adjudant-chef Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT

Excusé(s) : Emmanuel DUPONT, Président de l'union départementale des sapeurs-pompiers ; Lieutenant David BOUTOILLE représenté par Lieutenant Didier FAYEMENDY

Présents de droit :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ; M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de monsieur le préfet ;

M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

Excusé(s) :

Lieutenant-colonel Michaël ACHARD, référent sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID, référent mixité et lutte contre les discriminations

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles, L1612-4, L.3241-1 et L.3312-7.

Considérant que le conseil d'administration s'est réuni le 23 juin 2023 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un procès-verbal.

028-282800366-20231019-2023_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023
Publication : 24/10/2023

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 23 juin 2023.

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour : /
Contre : /
Abstention : unanimité